Association des Parents d'élèves
de l'Enseignement Libre Albert de Mun

Compte rendu du conseil d'administration du jeudi 5 février 2015

Subvention de la pastorale

Madame Mannes rappelle que le budget alloué à la pastorale est de 30 % du budget annuel de l'APEL.
Cette année, il a été versé, de manière exceptionnelle, la somme de 4106 euros. Cette somme a pour vocation d'aider les familles dans le cadre des retraites préparant les différents sacrements ou célébrations telles que la profession de foi. L'APEL souhaite que les familles aient connaissance de cette aide financière.
Le chèque a été remis à Madame Arnaud (comptable de l'établissement) à la Toussaint.
Madame Mannes s'était rapprochée de Madame Jeannet afin qu'un courrier soit envoyé aux familles leur signifiant la participation de l'APEL. Ce courrier n'a pas été envoyé.

Madame Mannes demande si il ne serait pas envisageable de changer de procédure afin que l'action de l'APEL soit visible. Elle suggère que l'association verse directement le chèque de participation à chaque famille concernée accompagnée d'un courrier explicatif. Madame Schmit estime normal en effet que cette aide soit visible.

Monsieur Clérouin intervient en en expliquant que selon Madame Arnaud et lui même il existe une difficulté technique pour ajouter à la facturation une ligne comptable supplémentaire détaillant cette aide financière de la part de l'APEL.

A la demande du comité, Madame Jeannet indique la répartition de cette subvention selon les postes « retraite » :

Confirmation : 90 euros de participation de l'APEL (retraite à Rome)
Profession de foi : 14 euros
1ère communion : 14 euros

40 enfants (profession de foi et 1ère communion) seraient concernés.

Madame Schmit demande à ce que le nombre d'enfants participant à ces retraites, soit connu.

En conclusion, il est convenu que dorénavant, l'APEL verserait directement le chèque de participation, accompagné d'un courrier explicatif, à chaque famille concernée par les retraites dans le cadre de la pastorale.

Double jeu manuels numériques/manuels papier

Madame Schmit donne une précision : Il n'y a plus de subvention allouée au lycée par le conseil régional. En ce qui concerne la subvention pour les collégiens, versée par le conseil général, elle a été diminuée considérablement et ne couvre plus que l'achat des cahiers de correspondance…

Il semblerait que 50 % des parents soient satisfaits par le double jeu (numérique/papier) et que 50 % ne le seraient pas.
Madame Schmit note qu'il y a amélioration d'année en année quant à l'utilisation de ces manuels numériques et que des solutions ont été trouvées pour simplifier l'usage de l'outil numérique (notamment à la maison).

Cependant Madame Mannes constate que les enfants transportent encore beaucoup de manuels dans leurs cartables. Elle demande si l'APEL ne pourrait pas offrir aux familles les livres de SVT. Elle propose d'en acheter 30 exemplaires qui seraient laissés dans le labo de SVT afin qu'ils puissent être disponibles et utilisés par les élèves lorsque ces derniers auraient cours de SVT . Madame Tardi répond alors à Madame Mannes que les élèves ne se trouvent pas obligatoirement en laboratoire de SVT car ce dernier ne se trouve pas toujours disponible (toutes les classes de SVT se partagent ce local)
Madame Mannes demande alors si il serait judicieux que l'APEL offre à chaque élève les manuels papier de mathématiques et de français.
Mais il y a un problème de place dans les armoires métalliques. Monsieur Clérouin précise que les casiers ne sont pas envisageables : manque de place matérielle, problème d'entretien (clés des cadenas perdues etc…)

Le problème du poids des cartables est également évoqué, il serait souhaitable qu'il y ait une véritable harmonisation des fournitures selon les matières. D'autre part, certains professeurs ne souhaitent pas utiliser les TNI mis à leur disposition dans les salles, ce qui contraint les élèves à emporter leurs manuels papier…

En toute logique, le point 4 (bourse aux livres) est abordé. L'APEL propose de mettre en place à titre expérimental, un bon de réservation achat et vente des livres lors de la bourse aux livres des secondaires. Elle se baserait sur le modèle déjà en place en primaire…
L'APEL pourrait aussi, peut être, se porter acquéreur des livres d'occasion pour les mettre à disposition des élèves dans les classes… Lors d'un prochain comité, l'APEL proposera un projet…

Bal des terminales

Les épreuves du baccalauréat se terminant le mercredi 24 juin, il est fort probable que cette date soit retenue par les élèves pour leur bal.
Madame Tardi a vu avec Mademoiselle Jourdain pour réunir une équipe d'élèves responsables de cet événement. Madame Huerre demande, dans la mesure du possible, que chaque classe de terminale soit représentée. Madame Tardi est d'accord. Madame D'Oria, Madame Marsaux et Madame Huerre seront les interlocuteurs côté APEL pour l'organisation de ce bal.

AdM en fête

Madame Anquetil fait un point sur l'évolution de l'organisation de la fête.
Une vente de sandwichs aura lieu le vendredi sur les horaires des récréations.
L'horaire d'ouverture de la fête est fixé à 16h.
Madame Loire et Madame Triollier produiront une chorale et divers moments musicaux.
Madame Triollier lance actuellement des castings afin de retenir quelques groupes musicaux.
Madame Ramay, comme les années précédentes, devrait produire le spectacle de gymnastique de ses élèves vendredi à 18 h (l'horaire reste à confirmer)
Madame Sanchez, responsable de l'atelier d'espagnol en primaire, devrait présenter un spectacle, Madame Sarfati se rapproche d'elle.

Le diner jazz est prévu à 20h30 le vendredi soir.
La messe sera célébrée le samedi matin à 10 h et sera suivie de quelques baptèmes.
Madame Anquetil est en recherche d'animations entre 11 et 13h.
Madame Schmit propose que la remise du prix d'excellence ait lieu à 12h.
Le tirage de la tombola pourrait avoir lieu à la suite, à 12h30.

Les tournois sportifs s'inscriront dans le même cadre que l'année dernière.
Monsieur Bothorel propose un flash mob, l'idée est retenue. D' autre part, il propose de faire éditer des ballons de rugby aux couleurs de l'école. Monsieur Clérouin indique que c'est également l'idée des professeurs de sport. Ils doivent donc se concerter pour la finalisation de cet achat.

Monsieur Bothorel propose un concours en corrélation avec l'exposition que prépare Monsieur Boschet et ses élèves.

Madame Schmit propose que des films soient projetés durant la fête (représentation théâtrale des lettres anciennes, film présentant l'école etc…) Mais il y a un problème de support (la salle polyvalente étant occupée) Monsieur Clérouin va en parler avec les personnes de l'atelier afin de trouver une solution.

Madame Anquetil précise que la structure gonflable cette année sera un « mini terrain de rugby)
Le mur d'escalade sera installé au lieu habituel.
Les stands implantés dans la cour sont maintenus. Madame Veau propose d'ajouter un stand gaufres (le comité est d'accord)
Madame Descateaux s'occupera de la décoration des tables pour le diner de vendredi soir.

Madame Sarfati précise qu'il n'y aura pas de spectacles en primaire, car il y a un problème de « timing » Mais elle va essayer de motiver ses enseignants sur d'autres projets éventuellement.

Questions diverses

Primaire : Madame Sarfati a entendu les doléances des parents concernant le froid et les récréations. Elle précise que la bibliothèque sera ouverte pour les CP et CE1 en cas de grand froid. La salle sera occupée par rotation dès 12 heures. Des surveillants seront présents.

La salle polyvalente sera ouverte de 13h à 13h30 pour les autres niveaux le lundi et le jeudi (les autres jours la salle est occupée).
Mais Madame Sarfati indique que compte tenu de la fréquentation des ateliers sur le temps méridien, les élèves sont souvent occupés à l'intérieur.

Madame Schmit informe le comité que les 3èmes auront une conférence intitulée « 3ème vers la seconde : premières fêtes, premières consommations » Cette conférence sera suivie d'un débat. Cette information se fera en deux temps. Un premier temps pendant le cours de SVT (aspect addiction) un deuxième temps avec le professeur principal (aspect social) .En parallèle une information sera proposée aux parents. La date est fixée au mardi 19 mai à 18h.

Madame Schmit informe également l'APEL que Monsieur Paré (parent d'élève) propose d'organiser un gala au profit de l'association « Têt Kolé ». La date est fixée au 5 juin. L'animation musicale sera assurée par des artistes haïtiens et antillais. Le prix des places sera entièrement reversé à l'association. Madame Schmit demande à ce que la communication aux familles se fasse par le biais de l'APEL.

Madame Gaux prend alors la parole pour revenir sur les évènements récents (attentat de l'hyper casher porte de Vincennes et la sortie de route d'un autocar pendant le stage de ski des 4èmes). Pour rappel, lors de ces évènements les élèves ont paniqué et l'emploi des téléphones portables a semé la panique chez les parents)

Madame Gaux demande si il ne serait pas possible de poster un message d'information aux parents sur le site de l'école afin d'informer les parents et d'indiquer les mesures à prendre…
Madame Schmit précise que lors de l'attentat de l'hyper casher , elle a appliqué les directives de la Police qui lui demandait de ne pas garder les élèves dans les classes donnant sur la rue. Ensuite la consigne était de faire sortir tous les élèves qui y étaient autorisés.
Les enfants dont les parents sont venus, pouvaient également sortir de l'établissement.

En ce qui concerne l'accident (sortie de route d'un autocar sans aucun blessé) l'école a envoyé un message aux parents correspondants qui devaient le diffuser à tous les parents des classes concernées.
Madame Gaux suggère éventuellement que chaque parent reçoive dans ce cas, un message sur sa boite mail…

Dates à retenir

Le prochain conseil d'administration de l'APEL aura lieu le jeudi 9 avril 2015 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 21H.

Nathalie Huerre, secrétaire générale pour
Anne-Gaël Gaux, présidente.